



VILLE D'ENSISHEIM

Ville d'histoire, ville d'avenir

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ENSISHEIM DE LA
SEANCE DU 26 MARS 2018**

Présents :

M. HABIG Michel, Maire d'Ensisheim, Président

Mmes et MM.

KREMBEL Philippe, COCQUERELLE Delphine, SCHULTZ Lucien, GRICOURT-WEBER Geneviève, STURM Christophe, COADIC Gabrielle, TOMCZAK François, Adjoint, MARETS Patric, SOLOHUB MISSLAND Pierrette, HEGY Patrice, DELACOTE Rémy, MISSLIN Christine, KRASON Philippe, KUHLBURGER Brigitte, CARDONER Anne-Laure, THIRIET Emmanuelle, BRUYERE Jean-Pierre, ELMLINGER Carole, SCHMITT Muriel, MORITZ Nicolas, LAMAS Damien, SANJUAN José, BRUANT Sandra, DELEERSNYDER Ludwig, FISCHER Gilles, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : BECHLER Philippe, FUCHS Evelyne, HOFFARTH Catherine

Absents :

Procurations :

**BECHLER Philippe, procuration à Mme Misslin
FUCHS Evelyne, procuration à M. Sanjuan
HOFFARTH Catherine, procuration à M. Fischer**

Secrétaire :

M. KREMBEL, Adjoint au Maire

**Présents également : M. KOENIG Robin, Directeur Général des Services
M. THIEBAUT Gilles, Directeur Général Adjoint**

Presse :

***Dernières Nouvelles d'Alsace
L'alsace***

Auditeurs :

3

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures en saluant bien cordialement les membres du Conseil Municipal et la presse.

Puis M. le Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour qui est arrêté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 février 2018
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Utilisation de la délégation de compétences par M. le Maire
4. Approbation du compte administratif 2017
5. Compte de gestion 2017
6. Affectation des résultats 2017
7. Fiscalité locale : taux 2018
8. Actualisation des autorisations de programmes/crédits de paiement
9. Budget primitif 2018
10. Subvention pour coloration de façade
11. Convention de répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération entre le département et la ville
12. forêt – état prévisionnel des coupes de bois 2018 et programme des travaux patrimoniaux pour 2018
13. Forêt – approbation de l'état d'assiette 2019
14. Réforme des rythmes scolaires
15. Emplois saisonniers 2018
16. Personnel : abrogation du décret du 2 mai 2007 par le décret du 27 janvier 2017 relatif au cumul d'activité(s) par des agents publics.
17. Avenant à la convention de mise a disposition partielle de personnel entre la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin et la ville d'Ensisheim
18. Main levée de droit de résolution
19. Demande d'attribution d'une licence d'entrepreneur de spectacles catégories 2 et 3
20. Divers

Point n° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le rapport de la séance du 5 février 2018.

Après délibération,

***le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- adopte le procès-verbal de la séance du 5 février 2018.

Point n° 2 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. Philippe KREMBEL, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération,

*le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- désigne M. Philippe KREMBEL en qualité de secrétaire de séance.

Point n° 3 – UTILISATION DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE PAR M. LE MAIRE

Conformément à l'article 13 du règlement intérieur, *Monsieur le Maire informe* l'assemblée *qu'il a utilisé la délégation de compétence* que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

a) Décisions prises par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 14 avril 2014, vous avez bien voulu confier à M le Maire, délégation pour traiter les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous rends compte des décisions prises en vertu de cette délégation :

Décision n°3/2018 du 21 février 2018 : portant attribution d'un logement à un particulier au 8 rue Jean Rasser à Ensisheim à compter du 22 février 2018.

Décision n°4/2018 du 21 février 2018 : portant attribution d'un marché pour le contrat d'assistance biologique 2018-2021 pour la station d'épuration d'Ensisheim à la société Suez pour un montant de 21.964 € HT/an jusqu'au 31 décembre 2018 renouvelable 3 fois après accord écrit de la collectivité.

Décision n°5/2018B du 22 février 2018 : portant attribution d'un marché pour l'entretien des réseaux d'assainissement, des tabourets siphons et de divers ouvrages – marché de curage et inspections télévisées 2018-2021 à la société ATIC pour un montant de 69.000 € HT/an jusqu'au 31 décembre 2018 renouvelable 2 fois après accord écrit de la collectivité.

Décision n°6/2018 du 27 février 2018 : portant attribution de la consultation pour l'étude G2Pro, étude de sol pour la construction de la médiathèque et école de musique à la société Fondasol pour un montant de 12.678 € HT.

b) Droit de préemption

Il est précisé qu'en ce qui concerne le droit de préemption urbain **10 déclarations d'intention d'aliéner** ont été enregistrées, sans que la commune n'ait fait valoir son droit de préemption.

Le Conseil Municipal prend acte.

Point n° 4 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

M. le Maire a quitté la séance pour le vote du Compte Administratif 2018.

Madame Gabrielle Coadic expose :

I/ Budget Principal

La lecture de la balance générale des écritures du compte administratif 2017 fait apparaître, compte tenu des restes à réaliser, un résultat disponible final de 575 984.45 €.

En euros

Montants en euros	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements 2017	6 451 909,28	7 339 649,98	5 347 739,48	4 074 116,47	11 799 648,76	11 413 766,45
Reprise résultat 2016		175 745,58		1 106 964,79	0,00	1 282 710,37
Sous Total	6 451 909,28	7 515 395,56	5 347 739,48	5 181 081,26	11 799 648,76	12 696 476,82
Reports			1 223 118,65	902 275,04	1 223 118,65	902 275,04
Sous Total	6 451 909,28	7 515 395,56	6 570 858,13	6 083 356,30	13 022 767,41	13 598 751,86
Résultat disponible						575 984,45

A/ Les dépenses d'investissement 2017 :

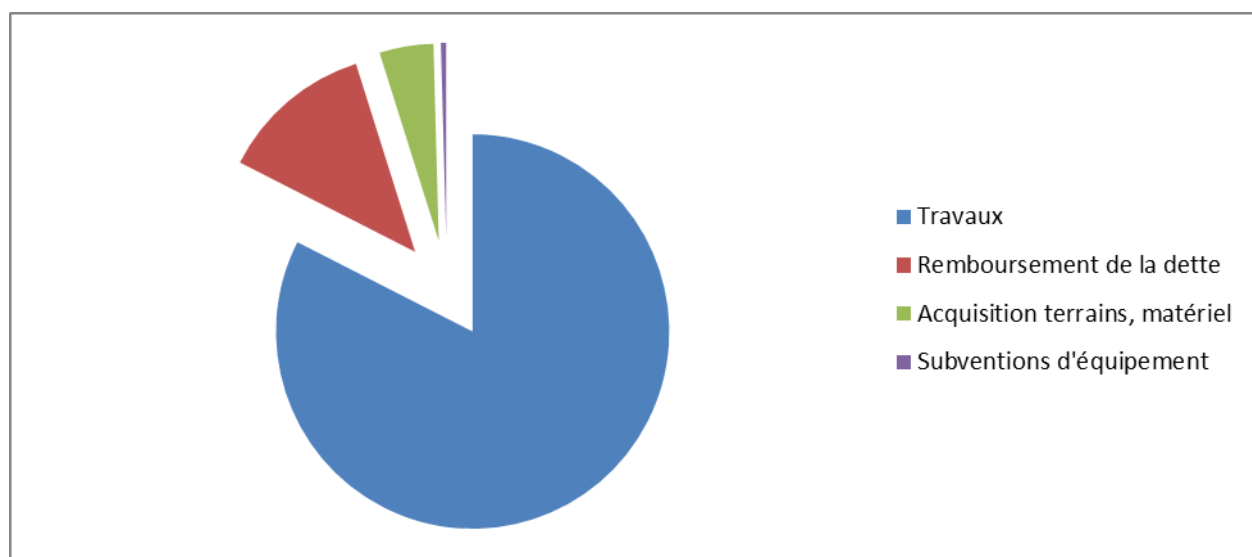
Les dépenses d'investissement se décomposent ainsi :

- les dépenses d'équipement pour 4 606 052 € ;
- le remboursement de la dette pour 666 773 €.

1/ Les dépenses d'équipement

En euros

DEPENSES D'EQUIPEMENT	2014	2015	2016	2017
Etudes				
Subventions d'équipement	25 981	28 684	2 602	23 012
Acquisition terrains, matériel	595 511	690 916	421 477	233 753
Travaux	1 584 333	1 483 781	2 064 504	4 349 287
TOTAL	2 205 825	2 203 381	2 488 584	4 606 052



Les principaux investissements ont concerné :

- Administration Générale (**12 000 €**) soit :
 - o Achat logiciels, matériel informatique 11 000 €
- Domaine bâtiments (**224 000 €**) dont :
 - o Acquisition terrain 72 000 €
 - o Travaux dans bâtiments communaux 138 000 €
- Réseaux : Voirie Eclairage Public (**648 000 €**) dont :
 - o Divers travaux de voirie 481 000 €
 - o Aménagements ateliers 46 000 €
 - o Eclairage public 59 000 €
 - o Matériel de transport 19 000 €
- Espaces verts (**25 000 €**) dont :
 - o Aménagements locaux 9 000 €
 - o Acquisition de matériel 14 000 €
- Enseignement (**3 242 000 €**) dont :
 - o Ecole élémentaire Mines près fleuris 3 189 000 €
 - o Travaux dans nos écoles 41 000 €
 - o Mobilier, matériel informatique 12 000 €

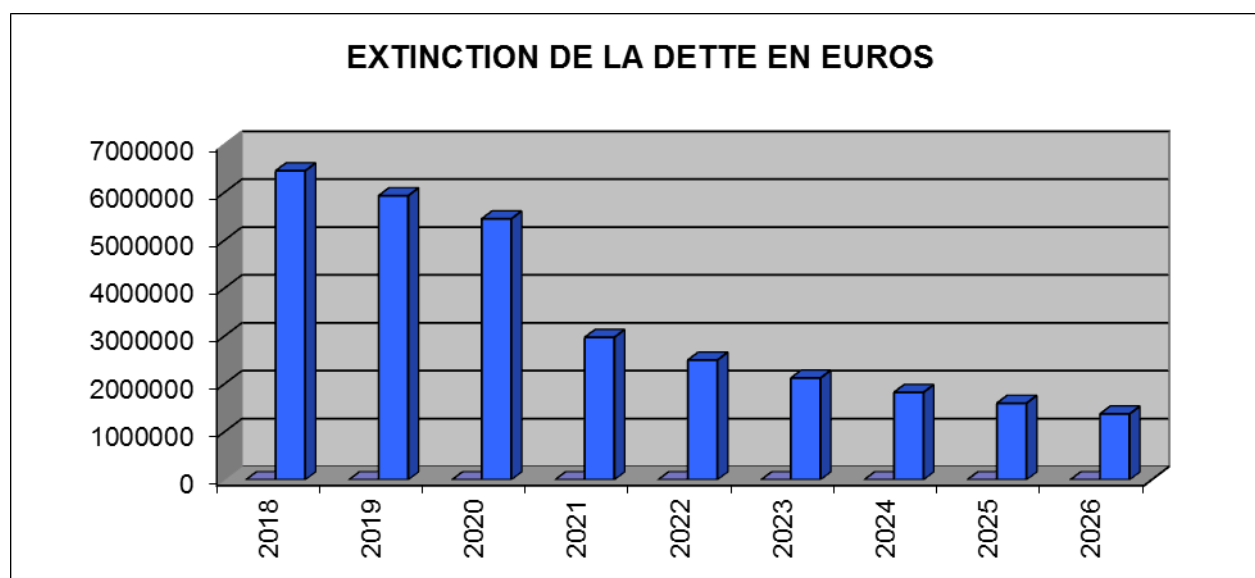
- Sports, loisirs, culture (**417 000 €**) dont :
 - o Régence 2^{ème} tranche 90 000 €
 - o Construction médiathèque 316 000 €

2/ Le remboursement de la dette

Il a été procédé au remboursement de la somme de 666 773 €. Un prêt relais de 2 000 000 € à 0,46% taux fixe a été contracté ; l'objectif étant de le rembourser lorsque les terrains de l'opération d'habitat des Oréades seront vendus, ce qui devrait intervenir en 2019.

La dette au 31 décembre 2017 s'élève donc à 6 452 332 € (soit 864 € par habitant contre 910 pour la moyenne de la strate démographique). Sans le prêt relais, la dette est de 596 € par habitant.

Le profil d'extinction de la dette communale au fil de l'eau figure sur le graphe ci-dessous :



B/ Les recettes d'investissement 2017 :

Elles sont constituées des recettes d'équipement et des recettes financières.

Les recettes d'équipement sont constituées pour l'essentiel des subventions et emprunts.

En euros				
RECETTES D'EQUIPEMENT	2014	2015	2016	2017
Subventions d'investissement	531 996	131 362	352 031	335 799
Emprunts		260 000	2 500 000	2 000 000
TOTAL	531 996	391 362	2 852 031	2 335 799

En 2017, les subventions perçues ont concerné en particulier :

- la réhabilitation de l'école élémentaire Mine Prés fleuris pour 228 000 € ;
- le Fisac pour 45 000 € ;
- le parking du cimetière pour 28 000 €.

Les recettes financières sont constituées pour l'essentiel de l'affectation en réserves, du Fonds de Compensation de la TVA et de la taxe d'aménagement.

En euros

RECETTES FINANCIERES	2014	2015	2016	2017
FCTVA	610 069		310 487	260 580
Taxe d'aménagement	48 655	92 726	52 134	67 765
Affectation en réserves	1 782 373	1 621 251	1 307 052	855 866
Autres immobilisations financières	630			
TOTAL	2 441 727	1 713 977	1 669 674	1 184 211

C/ Les dépenses de fonctionnement 2017 :

1/ Les dépenses de gestion

Les dépenses de gestion sont en baisse de 27 000 €.

Elles se décomposent ainsi :

En euros

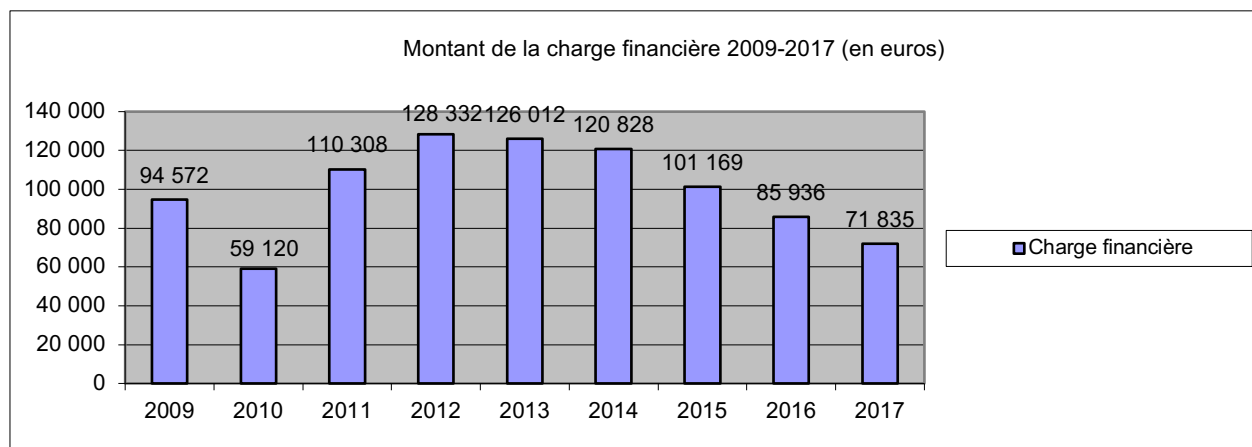
DEPENSES DE GESTION	2014	2015	2016	2017
Charges à caractère général	1 616 953	1 755 970	1 799 930	1 689 656
Charges nettes de personnel	3 174 066	3 196 085	3 201 032	3 282 210
Autres charges	594 030	583 459	588 477	590 023
TOTAL	5 385 049	5 535 513	5 589 438	5 561 888

Les charges à caractère général : - 110 000 €. La moitié de cette somme est constituée du coût de fabrication du livre « Ensisheim, un voyage dans le temps » réalisé en 2016, l'autre par une diminution du coût des fluides.

L'accroissement des charges nettes de personnel : + 81 000 € soit +2.5% conformément aux prévisions budgétaires. Cette hausse est fortement liée à la revalorisation de 0.6% du point d'indice et à l'organisation des élections et du recensement (+ 50 000 €). Hors ces deux éléments, l'augmentation est de 1%.

2/ La charge financière

Elle baisse d'environ 16% par rapport à 2016. Le taux d'intérêt moyen de remboursement de la dette communale a été de 1.4% en 2017. Cette dette ne comporte aucun emprunt toxique et aucun emprunt indexé sur le franc suisse. Elle est constituée de 100% de prêts à taux fixe.



3/ Les atténuations de produits

Elles concernent le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). La participation de la commune s'est élevée à 120 233 € en 2017 (contre 102 095 € en 2016), la communauté de communes du centre Haut Rhin ayant pris en charge d'une manière dérogatoire 50 % du montant incombant aux communes membres.

4/ Les charges exceptionnelles

Elles s'élèvent à 7 835 € en 2017 contre 10 265 € en 2016.

5/ Les opérations d'ordre entre sections

Elles sont composées en 2017 des simples amortissements et du jeu d'écritures comptables permettant de comptabiliser les cessions d'actifs et d'alimenter le budget d'investissement des plus-values réalisées sur ces cessions.

D/ Les recettes de fonctionnement 2017 :

En euros

RECETTES DE GESTION	2014	2015	2016	2017
Impôts et taxes	5 621 347	5 718 833	5 699 459	5 749 519
Dotations et participations	1 474 400	1 303 269	1 080 184	1 027 091
Produits de gestion courante	337 409	227 468	231 947	236 388
Autres produits de gestion courante	63 005	60 619	61 038	60 038
TOTAL	7 496 162	7 310 189	7 072 628	7 073 036

1/ Les impôts et taxes

Les recettes liées aux impôts et taxes augmentent entre 2016 et 2017 du fait de la revalorisation des bases.

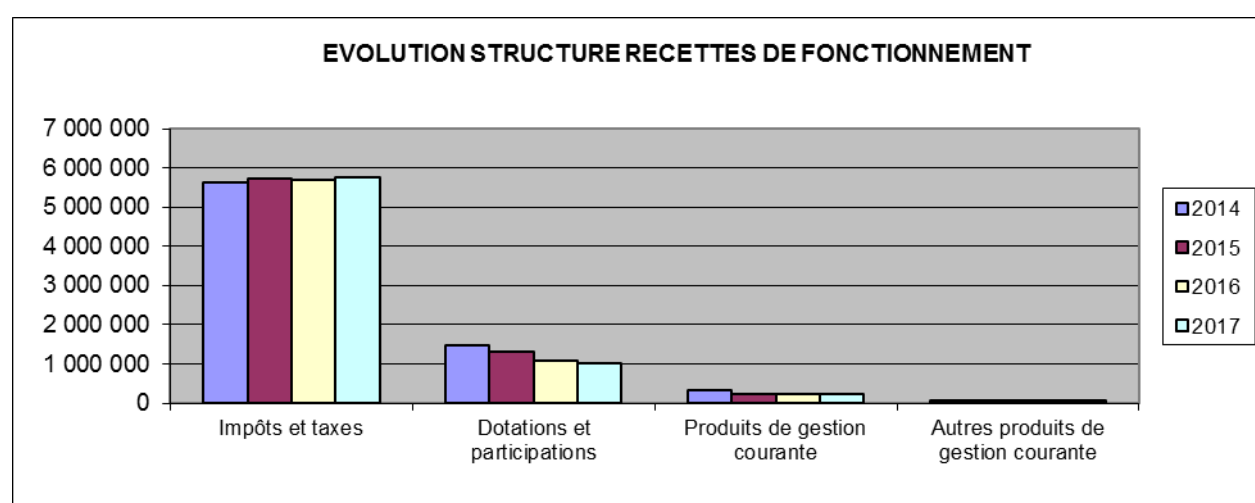
2/ Les dotations et participations

La baisse des dotations de l'Etat entre 2016 et 2017 perdure et s'explique par la diminution de la DGF de 106 000 € (688 000 € en 2016, 582 000 € en 2017).

3/ Les produits de gestion courante

Ils sont stables par rapport à 2016.

L'évolution de la structure des recettes de fonctionnement sur les quatre dernières années, illustrant la baisse régulière des dotations et participations de l'Etat, figure sur le graphe ci-dessous :



II/ Budget annexe Eau

La lecture de la balance générale des écritures du compte administratif 2017 fait apparaître, compte tenu des restes à réaliser, un résultat disponible final de 115 699.29 €.

En euros

Montants en euros	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements 2017	273 178,71	358 248,05	221 806,86	320 182,82	494 985,57	678 430,87
Reprise résultat 2016		12 765,55	49 939,62		49 939,62	12 765,55
Sous Total	273 178,71	371 013,60	271 746,48	320 182,82	544 925,19	691 196,42
Reports			30 571,94	0,00	30 571,94	0,00
Sous Total	273 178,71	371 013,60	302 318,42	320 182,82	575 497,13	691 196,42
Résultat disponible						115 699,29

Les principaux investissements ont concerné des changements de canalisation rue des prés fleuris et faubourg de Belfort pour un montant de 207 000 € HT.

III/ Budget annexe Assainissement

La lecture de la balance générale des écritures du compte administratif 2017 fait apparaître, compte tenu des restes à réaliser, un résultat disponible final de 145 705.25 €.

En euros

Montants en euros	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements 2017	701 973,21	741 151,75	552 197,75	861 207,63	1 254 170,96	1 602 359,38
Reprise résultat 2016		3 073,24	237 180,41		237 180,41	3 073,24
Sous Total	701 973,21	744 224,99	789 378,16	861 207,63	1 491 351,37	1 605 432,62
Reports			19 378,00	51 002,00	19 378,00	51 002,00
Sous Total	701 973,21	744 224,99	808 756,16	912 209,63	1 510 729,37	1 656 434,62
Résultat disponible						145 705,25

L'année 2017 a permis de solder le plan pluriannuel d'assainissement et d'intervenir faubourg de Belfort pour un montant de 237 000 € HT.

IV/ Budget annexe ZAC des Oréades

Pas de mouvement sur l'année 2017.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 14 mars 2018,

- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Michel HABIG, Maire,
- sous la présidence de M. Philippe Krembel, 1^{er} Adjoint,

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

a) Délibérant sur le Compte Administratif du budget principal de la Ville :

*le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- **approuve** le Compte Administratif de l'exercice 2017 qui se présente comme suit :

	+ 1 063 486,28 € d'excédent en section de fonctionnement
	<u>- 166 658,22 € de déficit en section d'investissement</u>
Soit un résultat d'exécution	+ 896 828,06 €
	<u>- 320 843,61 € de déficit sur restes à réaliser</u>
Soit un excédent net de	+ 575 984,45 €

b) Délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe Eau :

*le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- approuve le Compte Administratif de l'exercice 2017 qui se présente comme suit :

	+ 97 834,89 € d'excédent en section de fonctionnement
	<u>+ 48 436,34 € d'excédent en section d'investissement</u>
Soit un résultat d'exécution	+ 146 271,23 €
	<u>- 30 571,94 € de déficit sur restes à réaliser</u>
Soit un excédent net de	+ 115 699,29 €

c) Délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe Assainissement :

*le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- approuve le Compte Administratif de l'exercice 2017 qui se présente comme suit :

	+ 42 251,78 € d'excédent en section de fonctionnement
	<u>+ 71 829,47 € d'excédent en section d'investissement</u>
Soit un résultat d'exécution	+ 114 081,25 €
	<u>+ 31 624,00 € d'excédent sur restes à réaliser</u>
Soit un excédent net de	+ 145 705,25 €

d) Délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe ZAC des Oréades :

*le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- approuve le Compte Administratif de l'exercice 2017.

Point n° 5 - COMPTE DE GESTION 2017

Madame Gabrielle Coadic expose :

Après s'être fait présenter le compte administratif reprenant les crédits votés au budget primitif, ainsi que les décisions modificatives de l'exercice concerné, et le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 14 mars 2018,

Après délibération,

*le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- **déclare** que le Compte de Gestion 2017, en concordance avec le Compte Administratif, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Point n°6 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Madame Gabrielle Coadic expose :

Budget général de la Ville :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 1
063 486,28 €

Vu l'avis de la Commission des Finances du 14 mars 2018,

Après délibération,

*le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget général de la ville comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice 2017

Excédent + 887 740,70 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 - excédent + 175 745,58 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) excédent + 1 063 486,28 €

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) - 166 658,22 €

R 001 (excédent de financement)

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement - 320 843,61 €

Besoin de financement F - 487 501,83 €

AFFECTATION = C	=G+H 1 063 486,28 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	487 501,83 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002	575 984,45 €

Point n° 7 – FISCALITÉ LOCALE – TAUX 2018

Madame Gabrielle Coadic expose :

Pour l'année 2018, nous tablons sur une évolution des bases de 1.0%. Les bases prévisionnelles seraient donc les suivantes :

	En euros		
	Taxe d'habitation	Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)
Bases réelles 2017	7 449 032	8 115 954	167 806
Bases prévisionnelles 2018	7 523 522	8 197 114	169 484
Variation en %	+1.0%	+1.0%	+1.0%

En maintenant les taux de 2017, le produit global pour ces 3 taxes devrait s'élever à :

En euros

	Taxe d'habitation	Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)
Bases prévisionnelles 2018	7 523 522	8 197 114	169 484
Taux d'imposition	11.66%	13.79%	43.61%
PRODUIT	877 243	1 130 382	73 912

Au final, les produits fiscaux prévisionnels 2018 des 3 taxes sont estimés à **2 081 537** euros.

Le Conseil Municipal est invité à voter le maintien des taux de 2017, inchangés à Ensisheim depuis 1986.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 14 mars 2018,

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **décide de fixer les taux** pour l'année 2018 de la manière suivante :

❖ Taux de Taxe d'habitation	:	11,66 %
❖ Taux sur le Foncier bâti	:	13,79 %
❖ Taux sur le Foncier non bâti	:	43,61 %

Point n° 8 - ACTUALISATION AUTORISATIONS DE PROGRAMME /CREDITS DE PAIEMENT

Madame Gabrielle Coadic expose :

Les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent aux communes de plus de 3 500 habitants d'inscrire des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP/CP) dans leur section d'investissement. Ces dispositions sont particulièrement adaptées au caractère pluriannuel des investissements. Les AP/CP permettent une meilleure lisibilité des opérations ainsi inscrites au budget.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les deux autorisations de programme et des crédits de paiement mis en place en mars 2017 par notre assemblée pour :

- la construction de la nouvelle médiathèque (AP n°2017-01) ;
- la réhabilitation du palais de la Régence 2^{ème} tranche (AP n°2017-02).

Les caractéristiques de ces AP/CP (montant, ventilation prévisionnelle des crédits de paiement) sont les suivantes :

En euros

Autorisation de programme (AP)	Intitulé	Total AP	Réalisé au 31/12/2017	Crédits de paiement (CP)	
				BP 2018	BP 2019
2017-01	Construction Médiathèque	3 978 428,97	316 428,97	1 899 000,00	1 763 000,00
2017-02	Régence réhabilitation 2ème tranche	1 279 844,55	89 844,55	1 190 000,00	

Vu l'avis de la Commission des Finances du 14 mars 2018 ;

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **décide** de modifier les autorisations de programme et crédits de paiement pour tenir compte de l'état d'avancement des deux projets selon le tableau ci-dessus ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à l'exécution de ces programmes ajustés des modifications présentées.

Point n°9 – BUDGET PRIMITIF 2018

Madame Gabrielle Coadic expose :

Les budgets qui sont soumis à votre approbation sont équilibrés comme suit :

Budget principal

A) Section de fonctionnement :

Dépenses : 7 821 000 €
Recettes : 7 821 000 €

B) Section d'investissement :

Dépenses : 5 976 000 € dont Restes à Réaliser 1 223 119
Recettes : 5 976 000 € dont Restes à Réaliser 902 275

Budget annexe eau

A) Section de fonctionnement :

Dépenses : 457 000 €
Recettes : 457 000 €

B) Section d'investissement :

Dépenses : 268 000 € dont Restes à Réaliser 30 572
Recettes : 268 000 €

Budget annexe assainissement

A) Section de fonctionnement :

Dépenses : 785 000 €
Recettes : 785 000 €

B) Section d'investissement :

Dépenses : 597 000 € dont Restes à Réaliser 19 378
Recettes : 597 000 € dont Restes à Réaliser 51 002

Budget annexe ZAC des Oréades

A) Section de fonctionnement :

Dépenses : 25 000 €
Recettes : 25 000 €

B) Section d'investissement :

Dépenses : 25 000 €
Recettes : 25 000 €

1) Section de fonctionnement : maintenir un bon niveau d'épargne, malgré la baisse des recettes, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Afin de permettre une analyse plus détaillée de la section de fonctionnement, je vous propose le comparatif suivant avec le budget actualisé (budget primitif et décisions modificatives) de 2017 :

a) Les dépenses d'exploitation :

En euros

Chapitres	Dépenses de fonctionnement	Budget 2017	Budget 2018	Variation
011	Charges à caractère général	1 827 000	1 800 000	-1,5%
012	Charges de personnel	3 557 000	3 602 000	1,3%
014	Atténuation de produits	130 000	130 000	0,0%
023	Virement section d'investissement	713 000	1 186 000	66,3%
042	Opérations d'ordre entre sections	450 000	370 000	-17,8%
65	Autres charges	594 000	628 000	5,7%
66	Charges financières	90 000	90 000	0,0%
67	Charges exceptionnelles	15 000	15 000	0,0%
		7 376 000	7 821 000	6,0%
	Dépenses de fonctionnement courantes	6 198 000	6 250 000	0,8%

Les dépenses de fonctionnement courantes pour 2018, hors virement à la section d'investissement, opérations d'ordre entre sections et charges exceptionnelles s'élèvent à 6 250 000 € contre 6 198 000 € au budget 2017, soit une augmentation de 0,8 %.

Les charges à caractère général :

La baisse de ces dépenses de 1.5% est conforme aux orientations budgétaires.

Les charges brutes de personnel :

Les dépenses de personnel seront en hausse de 1.3% : cette évolution prend en compte le glissement GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ainsi que le recrutement d'un policier municipal.

La collectivité poursuit sa politique en faveur de la formation des plus jeunes avec le développement de son engagement en faveur de l'apprentissage ; sept apprentis travaillent désormais au sein de la collectivité.

Les atténuations de produits :

Elles concernent le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). La participation de la commune s'est élevée à 120 000 € en 2017, la communauté de communes du centre Haut Rhin ayant pris à sa charge d'une manière dérogatoire 50 % du montant.

Nous estimons (sur la base des éléments développés lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires) notre participation au FPIC en 2018 identique à celle de 2017 (incluant la participation de 50% de la CCCHR).

Le virement à la section d'investissement :

Il est constitué de la reprise de 575 984 euros de l'excédent à fin 2017 et de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement prévu pour l'exercice 2018, à hauteur de 610 016 euros.

Les opérations d'ordre entre section :

Elles comprennent les écritures d'ordre qui s'équilibrent d'une section à l'autre et ne donnent pas lieu à décaissement. Elles sont constituées en 2018 exclusivement des amortissements pour la somme de 370 000 euros.

Les autres charges :

Elles sont composées pour l'essentiel par les subventions aux associations et au CCAS (115 000 €), ainsi que la participation au financement du SDIS (182 000 €). La ville continuera à apporter son soutien financier et logistique aux partenaires qui animent la vie locale et qui concourent à la mise en œuvre d'une politique sociale adaptée aux besoins des plus fragiles.

Par rapport aux orientations budgétaires, le chapitre 65 est abondé de 33 000 € pour pouvoir reverser à la CCCHR le fonds d'amorçage versé au préalable à la commune (recette équivalente au chapitre 74).

Les charges financières :

Il s'agit du montant des intérêts à rembourser en 2018, le budget prévisionnel est de 90 000 euros identique au budget précédent.

b) Les recettes d'exploitation :

En euros				
Chapitres	Recettes de fonctionnement	Budget 2017	Budget 2018	Variation
002	Excédent antérieur	175 746	575 984	NS
013	Atténuation de charges	30 000	30 000	0,0%
042	Opérations d'ordre entre sections	6 000	6 000	0,0%
70	Produit gestion courante	361 000	384 000	6,4%
73	Impôts et taxes	5 722 000	5 726 000	0,1%
74	Dotations et subventions	1 016 000	1 031 000	1,5%
75	Autres produits de gestion courante	60 000	60 000	0,0%
77-79	Produits exceptionnels	5 254	8 016	52,5%
		7 376 000	7 821 000	6,0%
	Recettes de fonctionnement courantes	7 189 000	7 231 000	0,6%

Les recettes de fonctionnement courantes pour 2018, hors excédent antérieur, opérations d'ordre entre sections et produits exceptionnels s'élèvent à 7 231 000 € contre 7 189 000 € au budget 2017, en hausse de 0,6 %.

Les atténuations de charge :

Elles correspondent au remboursement de frais de personnel et sont budgétées à hauteur du même montant que 2017.

Les produits de gestion courante (chapitres 70 et 75) :

La hausse des produits de gestion courante est directement liée à la mise à disposition en année pleine en 2018 du chef de projet technique et du chargé de mission commerce auprès de la CCCHR (délibération du 22 mai 2017).

Les impôts et taxes :

Les taux communaux de la taxe d'habitation (11.66%) et de la taxe foncière (13.79% pour le bâti) seront reconduits.

Pour information, les taux moyens communaux en 2015 (source DGCL) sont respectivement de 16.3% et 19.1%.

La hausse des impôts et taxes de 0.1% est estimée à partir de :

-une augmentation des bases de 1% ;

-une diminution de l'attribution de compensation versée par la CCCHR. En effet, cette dernière reprend au 1^{er} janvier 2018 l'intégralité des zones d'activités économiques et leur entretien. En conséquence, l'attribution de compensation est réduite annuellement de la somme de 33 000 €.

Dans l'attente d'indications claires concernant la suppression progressive de la taxe d'habitation à partir de l'année 2018 et notamment la compensation qui devra être mise en place à destination des collectivités locales, nous ne pouvons qu'être inquiet par rapport à la prise en compte de la dynamique fiscale dans le futur mais également à la capacité de l'Etat de compenser de manière pérenne à l'euro près cette perte de ressource si importante.

Les dotations et subventions de l'Etat :

Nous prévoyons (sur la base des éléments développés lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires) un montant de DGF de 582 000 € identique à celui perçu en 2017 mais inférieur de 15 000 € au budget prévisionnel 2017.

Nous estimons également en baisse de 17% (8 000 €) l'attribution du Fonds Départemental de Péréquation de l'ex Taxe Professionnelle.

Par rapport aux orientations budgétaires, le chapitre 74 est abondé de 33 000 € (cf explications précédentes page 3).

Nos capacités prévisionnelles d'autofinancement ressortent à hauteur de 1 550 000 euros. Cette somme se décompose ainsi :

- l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement 2018	610 016
- les amortissements 2018	370 000
- les reprises de subventions 2018	<u>- 6 000</u>
	974 016
- la reprise de l'excédent cumulé fin 2017	<u>575 984</u>
	1 550 000

euros

2) Section d'investissement : poursuivre la démarche d'équipement tout en maîtrisant l'endettement

La section d'investissement tient compte des crédits reportés de l'exercice 2017 (liste jointe). Les dépenses nouvelles d'équipement pour 2018 s'élèvent à 4,0 millions d'euros.

La stratégie de la collectivité vise à assurer à tous les quartiers à la fois un niveau d'infrastructure et d'équipements de qualité ainsi qu'à réaliser les équipements en adéquation avec les besoins de la population, qui positionnent la ville comme un pôle structurant.

Le projet de transformation de l'ancienne école maternelle Baldé en une médiathèque se poursuivra avec dès l'été le démarrage de la construction du bâtiment. La livraison de ce nouvel équipement est prévue pour l'été 2019. Son coût prévisionnel de 3 978 000 euros TTC sera inscrit sur les budgets 2018 et 2019 (AP/CP).

Les travaux de rénovation du Palais de la Régence sont en cours avec une fin programmée à l'automne 2018. Le coût prévisionnel de cette seconde tranche est de 1 280 000 euros TTC.

Bien entendu, l'entretien du patrimoine immobilier de la collectivité se poursuivra avec des travaux dans le patrimoine bâti de la commune (mises aux normes, travaux de rénovation diverses, économies d'énergie) et comme chaque année, le renouvellement des outils de travail des services municipaux (parc automobile, matériel et outillage, informatique, matériel divers) se poursuivra.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 14 mars 2018,

Après délibération et après avoir pris connaissance des documents présentés,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

adopte le budget primitif 2018 équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

* fonctionnement	7 821 000 €
* investissement	<u>5 976 000 €</u>
Total :	13 797 000 €

Concernant le budget annexe eau, l'année 2018 permettra de poursuivre la réfection des réseaux en particulier rue des Remparts.

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

adopte le budget primitif annexe eau 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* fonctionnement	457 000 €
* investissement	<u>268 000 €</u>
Total :	725 000 €

Concernant le budget annexe assainissement, l'année 2018 permettra de poursuivre la réfection des réseaux en particulier rue du château et quartier Saint Thérèse.

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

adopte le budget primitif annexe assainissement 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* fonctionnement	785 000 €
* investissement	<u>597 000 €</u>
Total :	1 382 000 €

*Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- **adopte le budget primitif annexe ZAC des Oréades 2018** qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* fonctionnement	25 000 €
* investissement	<u>25 000 €</u>
Total :	50 000 €

Point n° 10 - SUBVENTION POUR COLORATION DE FAÇADE

M. le Maire expose :

Une demande de subvention a été déposée en Mairie pour des travaux de coloration de façades, conformément aux principes arrêtés par le Conseil Municipal lors de ses séances du 29 mars 1999, 22 avril 2002, 26 janvier 2009 et 22 novembre 2013.

La requête a été présentée par :

Monsieur MININGER Thomas

7, rue des Vosges

1 logement

- Année de construction de l'immeuble : 1985
- Année de la dernière mise en peinture : 1985

Montant des travaux réalisés : 5 741,55 €

Taux de subvention : 7,5 %

Montant de la subvention : 430,62 €

Après délibération,

*Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- **accorde** le montant de la subvention susvisée au bénéficiaire ;
- les crédits sont prévus au compte 20422 du budget.

**Point n°11 – CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN
DES RD EN AGGLOMERATION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA VILLE**

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Départemental a la charge de l'aménagement et de la conservation des routes départementales. En agglomération, cette compétence de principe qui incombe au Département est partagée avec les communes en raison des obligations pouvant peser sur le maire au titre de ses pouvoirs de police.

La coexistence des obligations départementales et communales sur les routes départementales situées en agglomération doit conduire à rechercher une répartition conventionnelle équilibrée.

Il vous est proposé la convention ci-jointe fixant la répartition des charges d'entretien des RD en agglomération entre le Département et la commune. Cette répartition repose sur les pratiques habituelles en la matière pour les opérations en traverse d'agglomération depuis de nombreuses années.

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **fait sienne** la proposition sus visée ;
- **autorise** M. le Maire à signer la convention objet de la présente délibération et tout document y afférent.

Point n° 12 – FORET – ETAT PREVISIONNEL DES COUPES DE BOIS 2018 et PROGRAMME DES TRAVAUX PATRIMONIAUX POUR 2018

Monsieur le Maire expose :

L'ONF a établi l'état prévisionnel des coupes de bois ainsi que le programme des travaux en forêt communale pour l'exercice 2018.

Prévision des coupes de bois 2018 :

Le volume des bois d'œuvre, bois industriels, bois de chauffage et coupe sur pied s'élève à 1 086 m3 dont 178 m3 de bois d'œuvre, 261 m3 de bois d'industrie feuillus et 594 m3 de bois non façonné et 53 m3 de bois sur pied. Le budget prévisionnel se présente comme suit :

Valeur des bois vendus	21 456,00	
Travaux d'exploitation		16 950,00
Total	21 456,00	16 950,00
Solde net des produits HT	4 506,00	

Le programme d'action pour l'année 2018 portera sur les travaux d'investissement suivants détaillés dans le devis transmis par l'ONF :

- Travaux sur limites et parcellaire (11 970 euros H.T.)
- Travaux sylvicoles (1 062.94 euros H.T.)
- Travaux divers (2 965.88 + 1 035.63 = 4 001.51 euros H.T.)(maintien de la propreté, abattage, sécurisation des lots, matérialisation, dénombrement et réception du bois de chauffage).
- Assistance technique (252 euros H.T.)

Ces travaux d'investissement représentent une dépense totale de 17 286.45 euros H.T. soit un montant de **19 347 75 euros T.T.C.**

L'estimation de l'exploitation forestière pour l'exercice 2018 présentera un solde négatif de 4 506 – 17 286.45 = - **12 780.45 euros H.T.**

La somme est plus faible que d'habitude car les travaux d'investissement sont conséquents cette année et pour une partie des recettes liées à des coupes additionnelles (19 420 euros) la Ville ne perçoit que 30% de celles-ci en septembre 2018 soit 5 826 euros H.T. et 70% en janvier/février 2019 soit 13 594 euros H.T.

A cette somme, il conviendra d'ajouter le produit de location de la forêt pour la chasse s'élevant à 2 072 euros. Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs 2018 et 2019.

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **approuve** l'état prévisionnel des coupes 2018 susvisé,
- **approuve** le programme des travaux 2018,
- **charge** M. le Maire ou son Adjoint délégué de signer et approuver par la voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.

Point n° 13 – O.N.F. – APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2019

Monsieur le Maire expose :

L'ONF (Office Nationale des Forêts) établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un "état d'assiette des coupes".

Ce dernier permet de prévoir, en application de l'aménagement forestier, d'une part les parcelles forestières à marteler dans les groupes d'amélioration et, d'autre part, les surfaces à régénérer et les volumes prévisionnels dans les groupes de régénération.

Des modifications de ce programme peuvent cependant être envisagées (annulation, ajournement ou anticipation) compte tenu de l'état du peuplement ou à la demande du propriétaire.

L'article 12 de la " charte de la forêt communale", cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, spécifie que les propositions d'état d'assiette doivent être approuvées par délibération du Conseil Municipal.

Il est précisé que cette approbation n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites. Après martelage, ces coupes seront portées sur l'Etat Prévisionnel des Coupes de l'exercice 2018.

Je vous propose d'approuver l'état d'assiette 2019 pour les parcelles suivantes :

UPC DU PROGRAMME 2019						
Forêts	N°des parcelles	Surface en ares	Nature technique de la coupe	Coupes reportées des années antérieures	Coupes à reporter aux années ultérieures	Mode de vente prévus
ENSISHEIM	3634	1,40	Taillie sous futaie			
ENSISHEIM	3633	3,02	Irrégulier			
ENSISHEIM	3631	4,00	Amélioration			
ENSISHEIM	3632	5,20	Régénération			

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- fait sienne la proposition de M. le Maire.

Point n°14 – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Madame GRICOURT-WEBER expose :

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires mise en place par le gouvernement en 2014, la commune a été contrainte d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours et demi.

Par décrets des 14 avril 2017 et 27 juin 2017, la possibilité est donnée aux communes de déroger à l'organisation hebdomadaire de la semaine scolaire et de répartir les 24 heures d'enseignement sur 4 jours.

Une consultation de l'ensemble des parents d'élèves a été lancée en novembre 2017 afin de connaître leur avis sur l'organisation actuelle en place et la possibilité de revenir à la semaine des 4 jours : 71 % des parents ont voté favorablement en faveur de ce retour, invoquant principalement comme raison la fatigue des enfants. Les 5 conseils d'école qui ont été consultés courant du mois de février 2018 ont également voté dans le même sens.

Aussi, je vous propose d'engager les démarches auprès de l'Inspection Académique pour le retour à la semaine des 4 jours dès la rentrée scolaire 2018/2019.

Après délibération,

*Le Conseil Municipal,
Par 27 voix pour, 2 Abstentions (Mme Hoffarth, M. Fischer),*

- **fait sienne** les propositions sus-visées ;
- **autorise** M. le Maire à signer tout document y afférent.

Point n° 15 – EMPLOIS SAISONNIERS 2018

Monsieur le Maire expose :

La Ville procède chaque année au recrutement d'agents saisonniers.

Ce dispositif d'accueil de jeunes est destiné à favoriser l'acquisition d'une première expérience professionnelle, à contribuer à l'insertion des jeunes et à répondre aux besoins des différents services de la ville.

La durée de travail est généralement de 15 jours, à l'exception de postes nécessitant une appropriation spécifique.

Ces emplois sont attribués par ordre d'arrivée sauf exigence de qualification particulière.

Je vous propose de recourir à 45 emplois saisonniers pour 2018, ce qui correspond aux besoins de la commune et aux capacités d'encadrement.

Un crédit de 52 000 € sera inscrit au compte 64.131 du budget 2018.

Après délibération,

*Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- **adopte** la proposition susvisée.

Point n° 16 - ABROGATION DU DECRET DU 2 MAI 2007 PAR LE DECRET DU 27 JANVIER 2017 RELATIF AU CUMUL D'ACTIVITE(S) PAR DES AGENTS PUBLICS.

Monsieur le Maire expose :

Le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité(s) par les agents publics est abrogé par le décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la Fonction Publique.

Les agents peuvent être autorisés à cumuler une ou plusieurs activité(s) accessoire(s) à leur activité principale, sous réserve que cette/ces activité(s) ne porte(nt) pas atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service.

Après en avoir formulé individuellement la demande d'autorisation, les Maîtres-Nageurs Sauveteurs peuvent être ainsi autorisés par l'autorité territoriale à dispenser des leçons de natation auprès d'enfants et d'adultes en complément de leur activité principale.

La demande de cours individuels étant constante, je vous propose de renouveler l'autorisation datée du 15 septembre 2014 et faite aux Maîtres-Nageurs-Sauveteurs de la Ville d'Ensisheim à délivrer des cours de natation en dehors de leurs obligations de service. La collectivité met à disposition des agents les locaux ainsi que le matériel nécessaire.

S'agissant des cours individuels dispensés à la piscine municipale, le tarif horaire de la leçon reste inchangé à 25 euros. L'élève acquittera à chaque séance un droit d'entrée. L'intégralité du prix de la leçon est versée au Maître-Nageur-Sauveteur.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce renouvellement en application de l'article 22 du règlement intérieur de la piscine municipale, arrêté municipal 221/2017 et de m'autoriser à signer l'/les autorisation(s) de cumul(s) d'activité(s) accessoire(s) avec l'activité principale que les agents Maîtres-Nageurs-Sauveteurs de la Ville d'Ensisheim formuleront individuellement.

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **approuve** la proposition de renouvellement ;
- **autorise** M. Le Maire à signer les autorisations de cumul d'activité(s) accessoire(s).

Point n°17 – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN ET LA VILLE D'ENSISHEIM

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la mutualisation et suivant délibération en date du 22 mai 2017 et convention de mise à disposition partielle de personnel entre la Ville d'Ensisheim et la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, il a notamment été décidé que l'agent de développement de la CCCHR soit mis à disposition de la Ville d'Ensisheim à hauteur de 20 %.

Afin de s'adapter aux besoins de compétences, notamment dans le domaine de l'urbanisme, il est proposé de modifier le taux de mise à disposition comme suit :

Grade	Ancien taux de mise à disposition	Nouveau taux de mise à disposition proposé
Agent de développement	20 %	50 %

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, l'avenant à la convention de mise à disposition partielle de personnel.

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **décide** d'adopter l'avenant ci-annexé passé entre la Ville d'Ensisheim et la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin ;
- **autorise** M. le Maire ou son représentant à intervenir au nom de la Ville d'Ensisheim pour la signature dudit avenant et de toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération. L'avenant prendra effet le 1^{er} mai 2018.

Point n°18 - MAIN LEVEE DE DROIT DE RESOLUTION

Monsieur le Maire expose :

Une demande de main levée de droit de résolution a été adressée à la Ville concernant :

**Madame Germaine FUCIK
Rue du Markstein
68190 ENSISHEIM**

Ce droit porte sur une parcelle cadastrée section 29 n°165/55, d'une superficie de 7.59 ares de sol appartenant à **Madame Germaine FUCIK**.

Il est inscrit au Livre Foncier à charge de l'immeuble ci-dessus désigné un droit de résolution intitulé comme suit :

«N°AMALFI C2008GUE002940 – droit à la résolution de la vente au cas d'inexécution des conditions contenues dans l'acte de vente du 28/03/1963 au profit de la Ville d'ENSISHEIM, conformément à l'acte du 28/03/1963. ».

Ce droit de résolution n'ayant plus de raison d'être, il est, de ce fait demandé à la Ville de consentir à la radiation entière et définitive de l'inscription et de requérir leur exécution à tous endroits où elle figure.

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **autorise** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué M. Lucien SCHULTZ à signer la procuration faite à l'étude de Maître Isabelle BASTIEN-BOISUMEAU pour donner mainlevée du droit de résolution inscrit au profit de la Ville à charge de la parcelle ci-dessus.

Point n° 19 – DEMANDE D'ATTRIBUTION DE LA LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES CATEGORIES 2 ET 3

Monsieur Philippe KREMBEL expose :

La Commune souhaite obtenir la licence d'entrepreneur de spectacles vivants catégories 2 et 3 dans le cadre du développement de la programmation culturelle de la Ville.

La licence d'entrepreneur de spectacle permet de vérifier la régularité de la situation de l'organisateur de spectacles ou de concerts au regard du droit du travail, de la sécurité sociale et de la propriété littéraire et artistique.

Elle est délivrée sur dossier par arrêté du préfet, après avis d'une commission régionale consultative de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Elle est délivrée pour une durée de trois ans renouvelable sur demande. La prochaine commission régionale aura lieu mi-juin 2018.

La licence est attribuée à une personne physique en sa qualité de responsable d'une structure et désignée par l'autorité compétente comme étant le représentant légal. Elle peut être transférée sur demande en cas de cessation de fonction.

Compte tenu des actions culturelles de la Ville d'Ensisheim, la licence de catégories 2 et 3 est suffisante. Elle concerne notamment la responsabilité d'employeur d'artistes-interprètes ou de techniciens et de diffuseurs de spectacles dans le cadre de contrat de cession.

Je vous demande d'autoriser M. le Maire à déposer le dossier de demande d'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacle catégories 2 et 3 auprès de la DRAC d'Alsace, en vue d'une attribution en mon nom, pour les activités culturelles de la Ville d'Ensisheim.

Après délibération,

***Le conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **autorise** M. le Maire à déposer de dossier de demande d'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacle.

Point n° 20 – DIVERS ET INFORMATIONS

A) MANIFESTATIONS

- le jeudi 5 avril à 20 heures : concert en Quintette – Foyer St Martin
- le mardi 10 avril à 20 H 15 : conférence « une identité et un modèle « L’agriculture alsacienne entre le XVI et le XVIII siècle – salle de la maison paroissiale
- du 11 au 19 avril : exposition les mini-mondes de Gisèle Jactat – Bibliothèque
- le jeudi 12 avril : concert boggie jazz et blues avec Ben Toury - Foyer St Martin
- le mardi 17 avril : le printemps de la musique : Foyer St Martin
- le jeudi 17 mai : concert de musiques et chants Yiddish – Foyer St Martin : concert de musiques et chants Yiddish – Foyer St Martin
- le dimanche 20 mai : flânerie des artistes

B) PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

- Commissions réunies le 22 mai 2018 à 20 heures
- Conseil Municipal le 28 mai 2018 à 20 heures

L’ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures et remercie les conseillers municipaux pour leur participation.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune d'Ensisheim de la séance du 26 mars 2018

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 février 2018
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Utilisation de la délégation de compétences par M. le Maire
4. Approbation du compte administratif 2017
5. Compte de gestion 2017
6. Affectation des résultats 2017
7. Fiscalité locale : taux 2018
8. Actualisation des autorisations de programmes/crédits de paiement
9. Budget primitif 2018
10. Subvention pour coloration de façade
11. Convention de répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération entre le département et la ville
12. forêt – état prévisionnel des coupes de bois 2018 et programme des travaux patrimoniaux pour 2018
13. Forêt – approbation de l'état d'assiette 2019
14. Réforme des rythmes scolaires
15. Emplois saisonniers 2018
16. Personnel : abrogation du décret du 2 mai 2007 par le décret du 27 janvier 2017 relatif au cumul d'activité(s) par des agents publics.
17. Avenant à la convention de mise a disposition partielle de personnel entre la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin et la ville d'Ensisheim
18. Main levée de droit de résolution
19. Demande d'attribution d'une licence d'entrepreneur de spectacles catégories 2 et 3
20. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Michel HABIG	Maire		
Philippe KREMBEL	1 ^{er} Adjoint		
Delphine COCQUERELLE	2 ^{ème} Adjointe		
Lucien SCHULTZ	3 ^{ème} Adjoint		

Geneviève GRICOURT-WEBER	4 ^{ème} Adjointe		
Christophe STURM	5 ^{ème} Adjoint		
Gabrielle COADIC	6 ^{ème} Adjointe		
François TOMCZAK	7 ^{ème} Adjoint		
Patric MARETS	Conseiller municipal		
Pierrette SOLOHUB- MISSLAND	Conseillère municipale		
Patrice HEGY	Conseiller municipal		
Rémy DELACOTE	Conseiller municipal		
Christine MISSLIN	Conseillère municipale		
Philippe KRASON	Conseiller municipal		
Brigitte KUHLBURGER	Conseillère municipale		
Philippe BECHLER	Conseiller Municipal	Excusé – procuration à Mme Misslin	
Anne-Laure CARDONER	Conseillère municipale		
Emmanuelle THIRIET	Conseillère municipale		
Jean-Pierre BRUYERE	Conseiller Municipal		

Carole ELMLINGER	Conseillère municipale		
Muriel SCHMITT	Conseillère municipale		
Nicolas MORITZ	Conseiller municipal		
Damien LAMAS	Conseiller municipal		
José SANJUAN	Conseiller municipal		
Evelyne FUCHS	Conseillère municipale	Excusée – procuration à M. Sanjuan	
Sandra BRUANT	Conseillère municipale		
Ludwig DELEERSNYDER	Conseiller municipal		
Catherine HOFFARTH	Conseillère municipale	Excusée – procuration à M. Fischer	
Gilles FISCHER	Conseiller municipal		